

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 17 Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

Objet : Délibération n° 16 06. 12 : POOL ROUTIER – DEGATS D'ORAGE JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président relate que suite aux intempéries du 28 mai 2016, la commune de Mauressac a eu des dégâts d'orages, notamment des coulées de boues qui obstruent les fossés et empêchent l'écoulement des eaux.

Il est nécessaire de dégager ces boues et de procéder à un hydrocurage.

Des devis pour un montant de 4 174.00 € HT ont été enregistrés.

Monsieur le Président propose de demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour ces dégâts d'orages.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandate pour solliciter une aide financière auprès de M. le Président du Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN